

FICHE DESCRIPTIVE

FORMATION B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Diplôme du Ministère des Sports

Homologué de niveau IV (Registre National des Certifications Professionnelles)

Spécialité "Loisirs Tous Publics"

Animateur de Projet

Du 16 NOVEMBRE 2019 au 28 NOVEMBRE 2020

1316 HEURES DONT 602 HEURES EN CENTRE DE FORMATION (à Ris-Orangis) ET 714 HEURES EN ENTREPRISE

En alternance

en cours d'habilitation par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

L'ensemble de la formation en centre AU 87 Route de Grigny - 91130 RIS-ORANGIS

OBJECTIFS DE FORMATION

Former des animateurs capables de concevoir et de mettre en place des projets d'animation s'appuyant sur une analyse du public, des structures et de l'environnement social et culturel. Cette formation a pour finalité de contribuer au développement des pratiques d'animation professionnelles dans le champ de l'Éducation Populaire.

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

LA FORMATION EN CENTRE ET EN ENTREPRISE, S'ORGANISE AUTOUR DE 4 UNITES CAPITALISABLES (UC) QUI DEVRONT PERMETTRE AUX STAGIAIRES DE :

- ✓ UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- ✓ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- ✓ UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics », et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- ✓ UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E) : pour tout renseignement ou demande de V.A.E, veuillez consulter les services de votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

VALIDATION DE LA FORMATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S), est un diplôme d'état délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Le titulaire du B.P.J.E.P.S. « Loisirs Tous Publics » peut exercer les fonctions de **Directeur d'Accueil de Loisirs et de Séjour Vacances pour mineurs** et accéder à la formation D.E.J.E.P.S.

PERF 91 - Centre National de Formation - Site de Ris-Orangis ■ 87 route de Grigny ■ 91130 RIS-ORANGIS

Tél : 01 69 06 91 33 ■ Site : www.perf91.com

SIRET : 480 546 621 00024

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

❶ **NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS RETOURNER DÈS RÉCEPTION DE CE DOSSIER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR QUE VOTRE CANDIDATURE SOIT PRISE EN COMPTE. POUR CANDIDATER, VOUS DEVEZ, SOIT :**

- ♦ Justifier d'un diplôme parmi les suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur
- ou
- ♦ Présenter lors d'un entretien un dossier retraçant son expérience en matière d'animation et explicitant sa motivation pour la spécialité « Loisirs Tous Publics » du BPJEPS.

❷ **VOUS SEREZ ENSUITE CONVOQUÉ-E À UNE RÉUNION DE PRÉSENTATION ET D'INFORMATION SUR LA FORMATION**

❸ **À LA SUITE DE CETTE RÉUNION, UN TEST ÉCRIT ET UN ORAL SERONT ORGANISÉS PAR L'IFA : À L'ISSUE DE CES ÉPREUVES, LE JURY DE L'IFA PROCÉDERA À LA SÉLECTION DES CANDIDATURES.**

FINANCEMENT DE LA FORMATION

❶ **SI VOUS ÊTES SALARIÉ-E**

5 996€

- En Congé Individuel de Formation (CIF)
- En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
- En Contrat de Professionnalisation, le coût de la formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur
- En Contrat d'Apprentissage, le coût de la formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur selon la législation en vigueur

❷ **AUTRES FINANCEMENTS**

4 988€

- Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Chéquier Qualifiant » : se renseigner auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale,
- Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...,
- Financement Individuel

❸ **SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS**

4 988€

- Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi,

PERF 91 – Centre National de Formation – Site de Ris-Orangis ■ 87 route de Grigny ■ 91130 RIS-ORANGIS

Tél : 01 69 06 91 33 ■ Site : www.perf91.com

SIRET : 480 546 621 00024